



## Votre protection juridique

Toujours attentifs à **vos besoins**, CFE-CGC LA POSTE et CFDP, spécialiste indépendant de la protection juridique, ont conçu pour vous un **service sur-mesure d'accompagnement juridique, d'assistance** et de **résolution de litiges**.

### ACCOMPAGNEMENT PREVENTIF ET ASSISTANCE JURIDIQUE

- ✓ Pour les questions relatives au droit du travail, social, pénal et disciplinaire :  
**CFE-CGC LA POSTE** au 01 48 24 77 32
- ✓ Pour toutes les autres questions juridiques :  
**CFDP Assurances** au 04 50 52 12 00

### VOS GARANTIES EN CAS DE LITIGES

- ✓ **Négociation amiable** par votre juriste dédié
- ✓ **Prise en charge des frais & honoraires** (avocat, huissier, expert...)
- ✓ **Libre choix de l'avocat**

Votre juriste dédié vous accompagnera tout au long de la procédure amiable ou judiciaire en cas de procès.

### LES DOMAINES COUVERTS

#### ✓ **Protection pénale et civile :**

En votre qualité de salarié et dans l'exercice de vos fonctions :

*Vous êtes mis en cause à la suite d'une infraction à la législation du travail ou pénale, maladresse, imprudence, négligence, inattention, méconnaissance ou inobservation des lois ou des règlements, manque de précaution ou abstention fautive.*

*Vous êtes victime de harcèlement, de discriminations, de menaces, d'injures, de diffamations ou de dommages corporels non accidentels.*

#### ✓ **Protection sociale et prud'homale :**

En votre qualité de salarié et dans l'exercice de vos fonctions :

*Vous êtes victime d'une maladie, d'un accident ou d'une agression et rencontrez des difficultés pour faire valoir ou respecter vos droits à l'égard de votre employeur, des organismes sociaux ou des compagnies d'assurances.*

*Vous avez besoin de faire valoir vos droits à l'égard de votre employeur ou ancien employeur dans l'exécution de votre contrat de travail ou vous quittez/perdez votre emploi à la suite d'une démission ou licenciement.*

LE  DE  LE SERVICE D'ASSISTANCE

✓ **Accompagnement psychologique**

### TOUS LES AVANTAGES :



Pas de délai de  
carence



Pas de seuil  
d'intervention



Pas de franchise



Jusqu'à 30 000 € de  
prise en charge des  
frais de procédure



Suivi de l'exécution  
des décisions de  
justice



# Une question, un litige, comment faire ?

## PREVENIR

### Une question, une demande d'information ?

- Contactez votre juriste pour obtenir **des renseignements juridiques en illimité** sur toutes vos questions soit à titre préventif pour obtenir des renseignements pratiques, soit pour vous conseiller sur les démarches à effectuer lors d'un litige.

*Le service est accessible de 09H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H45, du lundi au vendredi (sauf jours fériés).*

## RESOUDRE

En cas de litige dans l'un des domaines couverts, **déclarez votre sinistre directement auprès de CFE-CGC LA POSTE**, qui, après vérifications, le transmet à votre **juriste dédié CFDP**, lequel :

- Vous **écoute pour comprendre les origines** du litige ;
- Vous **accompagne pour définir la stratégie à adopter** pour désamorcer le litige et vous protéger ;
- Vous **informe sur les éléments nécessaires à la constitution de votre dossier**.



Il est essentiel de faire parvenir au syndicat, la description de votre litige, les éléments établissant la réalité de votre préjudice et toutes pièces utiles à l'instruction de votre dossier.

## APAISSER

Lorsque ces démarches n'ont pas permis de solutionner le problème, votre juriste dédié CFDP :

- Intervient directement auprès de la partie adverse afin de parvenir à **une résolution amiable du litige** ;
- Vous fait assister **par des experts** lorsque cela est utile à la résolution du litige ;
- Met en place au besoin, le service d'**assistance psychologique**.

## FINANCER

En l'absence de solution amiable, votre juriste vous assiste durant la phase judiciaire et :

- **Prend en charge les frais et honoraires des avocats et experts** dans la limite des montants garantis
- Vous **accompagne** tout au long de la procédure et **jusqu'à l'exécution** de la décision obtenue.



Les dépenses engagées sans accord préalable de CFDP ne pourront pas être remboursées.

## UN LITIGE ? COMMENT CONTACTER VOTRE JURISTE ?



Par mail : [cgclaposte@gmail.com](mailto:cgclaposte@gmail.com)



Par téléphone : 01 48 24 77 32

Pour l'accompagnement préventif et la prise en charge des litiges,  
il se peut que votre juriste CFE-CGC LA POSTE vous oriente vers le juriste CFDP.

CFDP, c'est



94% de nos assurés  
trouvent leur juriste  
facilement joignable



140 000  
renseignements  
juridiques par an



75% des litiges réglés à  
l'amiable



90% des clients  
satisfaits